



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

Le 5 novembre 2014 – N°Spécial

Retraite complémentaire : l'étau se resserre sur le paritarisme

Entre la Modernisation de l'Action Publique, la Cour des comptes et maintenant le Premier ministre, nous avons aujourd'hui la certitude que la négociation future des régimes complémentaires de retraite du privé sera sous surveillance....avant d'être sous tutelle ?

Il nous appartient de défendre le paritarisme qui n'a jamais pesé dans les déficits publics, ne serait-ce que pour un Euro !

Voici la lettre que Jean-Claude MAILLY a adressée la semaine dernière au Premier ministre.



**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière Secteur Retraite -
Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

philippe.pihet@force-ouvriere.fr



Monsieur Manuel VALLS

Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

JCM/PP/AAA

Paris, le 29 octobre 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Par lettre datée du 21 octobre, vous avez saisi le Haut Conseil du financement de la Protection Sociale d'une réflexion sur « l'évolution du financement de la protection sociale » afin d'élargir le champ d'investigation « aux enjeux de stabilité, d'équité et de simplification des prélèvements sociaux ».

Plus loin vous évoquez une réflexion sur « l'architecture et la gouvernance financière d'ensemble des différents risques de la protection sociale ». Vous citez la possibilité d'intégrer ces problématiques dans les PLFSS, et pour la maladie vous suggérez « l'idée d'un régime unifié des questions maladie en nature ».

Enfin vous interrogez le Haut Conseil sur la faisabilité « d'une nouvelle étape de rationalisation du recouvrement des prélèvements sociaux, en ce qui concerne notamment les cotisations de retraite complémentaire des salariés du privé ».

Une telle initiative recèle moult dangers par rapport aux régimes de protection sociale collective et aux droits des salariés.

Initiée pour de strictes raisons d'allègement du coût du travail, raisons étroitement liées à la nature de la politique économique menée tant au niveau européen que national, elle fait fi des principes, caractéristiques et valeurs des régimes paritaires.

Au plan général on ne peut d'un côté se réclamer du dialogue social et remettre en cause le mode de gestion paritaire des régimes sociaux.

Au plan particulier, ce schéma aboutirait – ce qui pour FORCE OUVRIERE est inacceptable – à la fin du pilotage et de la gestion paritaire des retraites complémentaires à travers leur intégration dans le PLFSS. Ce qui, rappelons-le, est aussi une demande de la Cour des Comptes nouvelle formule avec le rôle du Haut Conseil des Finances Publiques.

Quelle sera l'étape suivante, qui du « percepteur fiscal » ou du « percepteur social » sera absorbé par l'autre ?

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE
141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14
Téléphone : 01 40 52 82 00 - Télécopie : 01 40 52 82 02
www.force-ouvriere.fr

SIRET : 784 578 247 00040 - Code APE : 9420 Z

Nous sommes conscients des difficultés actuelles, et à venir, mais la gestion prudente des années passées a permis de constituer des réserves qui permettent aujourd'hui d'avoir le temps de négocier la pérennité de la retraite complémentaire.

Suivre le chemin que vous envisagez n'est pas une garantie de succès, mais c'est à coup sûr la fin d'un modèle de gestion, entre le tout Etat et le privé, le paritarisme.

Monsieur le Premier Ministre, FORCE OUVRIERE, par ses revendications, ses actions au long des cinquante dernières années et son engagement dans les accords qu'elle a signés, ne peut rester insensible à la disparition du paritarisme au nom du libéralisme économique.

A la suite des décisions du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre dernier, j'avais eu l'occasion de solliciter Madame TOURAINE sur le même sujet du recouvrement en particulier. J'attirais son attention sur le nombre de salariés, supérieur à 30 000, qui risqueraient à terme de voir disparaître leur emploi en appliquant une démarche comptable libérale qui faisait fi des spécificités du service rendu.


Madame la Ministre me répondait que le gouvernement « n'a nullement l'intention d'engager la constitution d'un régime de base unique ».

Dont acte, il s'agissait là de la retraite. Cette fois c'est à l'assurance maladie que vous faites allusion en parlant « d'un régime unique des prestations maladie en nature ».

Monsieur le Premier Ministre, notre système de protection sociale collective fonctionne, en cette période de crise qui dure depuis plus de six ans, comme un amortisseur social, dont tout le monde vante les mérites, même si les ressources ne sont pas inépuisables.

Pour toutes ces raisons, FORCE OUVRIERE vous demande de bien vouloir reconsidérer la lettre de saisine que vous avez envoyée au HCFIPS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.



Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général